Nations Unies

S/PV.7666



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante et onzième année

7666e séance
Mercredi 6 avril 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2016/268)

16-09696 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2016/268)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/268, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette nouvelle opportunité qui m’est donnée d’informer le Conseil de sécurité sur la situation au Darfour, ainsi que sur les activités de l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le rapport du Secrétaire général (S/2016/268) dont les membres du Conseil sont saisis fournit une mise à jour et une analyse de la situation sécuritaire et politique au Darfour. Ce rapport rend compte également du contexte opérationnel dans lequel opère actuellement la MINUAD, ainsi que des activités conduites par la Mission dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat. Je voudrais limiter mon propos aujourd’hui à quelques points essentiels de ce rapport tout en relevant certains faits majeurs intervenus depuis sa publication le mois dernier.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, le 25 janvier dernier (voir S/PV.7608), la situation sécuritaire au Darfour a été marquée essentiellement par les combats entre les forces gouvernementales et celles de l’Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid (ALS-AW) dans la région du Djebel Marra, qui est située à cheval sur trois États du Darfour, à savoir le Darfour septentrional, le Darfour central et le Darfour méridional. Il s’agit de combats dont les signes avant-coureurs et les préparatifs étaient perceptibles dès la fin de la saison des pluies de l’année dernière, en octobre, et ils se sont intensifiés à la mi-janvier à la suite, semble-t-il, d’une embuscade des rebelles de l’ALS-AW contre un convoi des forces gouvernementales au début du mois de janvier. En réaction à cette attaque, le Gouvernement soudanais a lancé une opération militaire de grande ampleur contre les positions tenues par les rebelles dans tout le Djebel Marra.

Par ailleurs, fin février, le Gouvernement a annoncé que cette opération militaire était un succès, qu’elle avait permis le démantèlement de la plupart des bases de l’Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid et la reddition de centaines de ses combattants, ainsi que de quelques-uns de ses chefs militaires, et qu’elle avait rendu possible la prise de contrôle de la région du Djebel Marra par les forces gouvernementales, à l’exception de quelques poches de résistance résiduelles. Pour sa part, l’Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid a contredit ce bilan, en affirmant que ses forces avaient repoussé l’offensive gouvernementale et qu’elles continuaient de conserver une présence forte dans le Djebel Marra.

Comme le note le rapport, il nous est difficile, à ce stade, d’établir un bilan objectif des combats, à cause des restrictions d’accès qui sont imposées à la MINUAD dans le Djebel Marra. Mais ce que nous relevons à l’heure actuelle, c’est que des affrontements et des bombardements aériens se poursuivent. Nous avons reçu de nombreuses informations qui font état de ces événements. Le 11 mars, par exemple, des combats ont été encore rapportés dans diverses localités situées au nord de Kass au Darfour méridional. Il y aurait eu d’autres combats au Darfour central, à Sorong, les 17 et 23 mars, et dans les localités de Kadingo et de Kawila, le 19 mars. En outre, des informations continuent de nous parvenir, faisant état de renforcements des troupes gouvernementales au Darfour central, à Golo et à Guldo. Le Darfour central est de toute évidence l’épicentre des affrontements.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

La situation en matière de sécurité dans d’autres régions du Darfour demeure précaire, suite

à des tensions profondes au sein des tribus locales et entre elles concernant l'accès aux terres, à l'eau et à d'autres ressources, ainsi que leur utilisation et leur gestion, ce qui continue de provoquer des conflits intercommunautaires en dépit des mesures prises par les autorités locales pour contenir ces affrontements. La MINUAD continue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en jouant un rôle de médiateur dans ces conflits et ne cesse de préconiser des mesures globales visant à éliminer leurs causes profondes. Toutefois, la prolifération d'armes de petit calibre et la présence de plusieurs milices ont entraîné une augmentation de la criminalité et de divers types de banditisme contre les civils. Même si la situation s'est relativement améliorée, ces violations restent largement impunies étant donné la faiblesse générale de l'état de droit au Darfour.

L'intensification des combats dans la région du Djebel Marra a entraîné des déplacements massifs de population, en particulier à partir de la mi-janvier jusqu'à fin mars. Les organisations humanitaires estiment qu'en date du 31 mars, il y avait au moins 138 000 déplacés en provenance du Djebel Marra au Darfour septentrional, au Darfour central et au Darfour méridional. En raison des restrictions d'accès imposées par le Gouvernement, il n'est pas encore possible d'établir le nombre exact de victimes civiles de la récente vague de combats. Suite à ces restrictions, en particulier au Darfour central, la MINUAD et les acteurs humanitaires n'ont pas pu répondre aux besoins de protection et d'aide humanitaire des déplacés.

En dépit des conditions de sécurité précaires et des graves problèmes décrits dans le rapport, la MINUAD est restée déterminée à mettre en œuvre ses priorités stratégiques et à relever les principaux défis posés à l'exécution de son mandat. Suite à la nouvelle vague de combats dans la région du Djebel Marra, la Mission a axé ses efforts sur la protection des civils et des déplacés. À cet égard, la MINUAD a mis en place des zones protégées près des camps de déplacés de Sortoni, de Kabkabiyaa, de Tawila et de Nertiti, où 103 000 personnes au total ont cherché refuge. Par conséquent, la MINUAD a renforcé sa présence militaire et policière dans la région et a intensifié ses patrouilles de jour et de nuit pour maintenir la sécurité et l'ordre. En outre, la Mission a apporté son appui à la coordination de l'acheminement de l'aide humanitaire et a assuré la sécurité et apporté un appui logistique à cet égard, tout en continuant d'appeler les parties à cesser immédiatement les hostilités et le Gouvernement à garantir immédiatement un accès total et sans entrave.

Parallèlement à cette insécurité, le processus politique visant à régler le conflit au Darfour reste polarisé. Le référendum sur le statut administratif du Darfour – afin de déterminer si le Darfour sera une seule région ou si la division actuelle en cinq sous-régions sera maintenue, conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour – doit se dérouler du 11 au 13 avril. Les critères à satisfaire pour avoir le droit de voter ont été contestés par de nombreux acteurs, qui estiment que tous les Darfouriens devraient être autorisés à participer au vote. Certains partis politiques soudanais participant à la Conférence de dialogue national à Khartoum ont aussi exprimé leur préoccupation quant au moment choisi pour organiser ce processus, qu'ils jugent inopportun compte tenu des combats en cours et des nouveaux déplacements dans la région de Djebel Marra.

En dépit de plusieurs réunions organisées sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, il n'y a guère eu de progrès dans le cadre des efforts politiques visant à un règlement durable du conflit par un dialogue sans exclusive. Alors que l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid continue de refuser l'ouverture de tous pourparlers avec le Gouvernement, des réunions informelles tenues récemment à Debre Zeit, en Éthiopie, entre le Gouvernement et la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité et la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan se sont achevées sans qu'un accord ait été conclu. Suite à des consultations stratégiques tenues le 21 mars à Addis-Abeba sur la cessation des hostilités au Darfour et des questions ayant trait aux deux régions et à la voie à suivre en ce qui concerne le dialogue national, le Gouvernement a signé un projet de feuille de route proposé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau. Les représentants de l'opposition ont refusé de signer ce texte et ont demandé qu'on leur accorde plus de temps, en faisant valoir que la feuille de route approuvait l'organisation d'un dialogue national excluant certaines parties en le qualifiant de « national ». Le 28 mars, le Secrétaire général s'est félicité de la feuille de route, qui serait une étape importante vers la fin de la guerre, la fourniture d'une aide aux communautés qui en ont besoin et la création de conditions plus favorables à un dialogue national sans exclusive. En outre, le Secrétaire général a demandé au Gouvernement de respecter pleinement la feuille de route et a prié instamment les autres parties de la signer également.

Je souhaiterais à présent aborder brièvement la question des relations entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais. Je voudrais insister sur l'importance d'un partenariat renouvelé dans ce contexte. Depuis leur arrivée au Soudan, le Représentant spécial conjoint et son adjoint ont engagé activement un dialogue avec les autorités soudanaises, qui ont indiqué qu'elles étaient prêtes à améliorer leur coopération avec la Mission et à reprendre des discussions sur la stratégie de sortie.

Le 22 mars, ici à New York, l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais ont tenu une réunion tripartite stratégique, que j'ai co-présidée aux côtés du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui, et du Sous-Secrétaire soudanais aux affaires étrangères, M. Abd Elghani Elnaiem Awad Elkarim. Comme il en a été décidé lors de cette réunion, le Gouvernement doit prendre des mesures concrètes pour lever les restrictions imposées aux opérations de la Mission, notamment en ce qui concerne le dédouanement, les visas et, d'une manière générale, l'accès au territoire du Darfour, y compris les zones de conflit. Je puis dire que des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement soudanais depuis lors.

La semaine prochaine, l'Union africaine, l'ONU et le Gouvernement soudanais reprendront leurs discussions sur la stratégie de sortie sur la base des paramètres définis par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Une étape cruciale dans ce processus sera l'élaboration concertée de critères pour mesurer les progrès accomplis par la MINUAD dans la réalisation des objectifs fixés, tels que définis par la résolution 2228 (2015) et les communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 22 juin et du 31 juillet 2015.

Je pense qu'il est important que les membres du Conseil fassent bien comprendre à toutes les parties au conflit au Darfour qu'une solution politique reste la seule option viable. La poursuite d'objectifs politiques par des moyens militaires, au cours de la dernière décennie, n'a fait qu'ajouter aux souffrances prolongées de la population civile. C'est pourquoi je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement soudanais et à l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid, dans lequel il leur a demandé de cesser immédiatement les hostilités dans le Djebel Marra et de s'engager à négocier pacifiquement sans conditions préalables.

La stabilisation et le redressement de la région sont un processus assorti de délais, qui doit se fonder sur des solutions durables, notamment pour ce qui est des 2,6 millions de personnes déplacées. La sécurité représente un élément essentiel dans le règlement de ce problème. La persistance de l'insécurité, la présence de milices, la menace de fermeture des camps et les retours forcés exposent les personnes déplacées au risque de violences et de harcèlement. À cet égard, je suis préoccupé par le discours que continue de tenir le Gouvernement, à savoir que les personnes déplacées seraient tenues de quitter les camps. Cela est impossible faute de solutions durables permettant d'assurer la sécurité de la population et faute des conditions socioéconomiques préalables permettant aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux réfugiés de retour de commencer une nouvelle vie dans leurs régions d'origine ou tout autre endroit qu'ils auront choisi pour s'y installer. Dans le cadre de son mandat de protection des civils, la MINUAD reste déterminée à aider le Gouvernement soudanais à cet égard.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et féliciter aussi votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Angola, de la sagacité et de l'efficacité avec lesquelles il a conduit les travaux du Conseil le mois passé. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son rapport, dont nous sommes saisis (S/2016/268). Étant donné la longueur de ce dernier – 35 pages – je demande au Conseil de bien vouloir me permettre de prendre le temps nécessaire pour en commenter la teneur.

J'avais espéré que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Secrétariat de l'ONU allaient aider le Secrétaire général à éviter d'entrer dans des considérations qui suscitent haussements de sourcil et étonnement. En effet, on constate une contradiction flagrante entre des faits établis de façon irréfutable et ce qui est indiqué dans certains paragraphes, de même qu'il y a contradiction entre certains paragraphes du rapport et les déclarations de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et du Représentant spécial conjoint

Union africaine-ONU pour le Darfour s'agissant de l'évaluation qui est faite du dialogue national en cours au Soudan.

En effet, le paragraphe 20 du rapport indique que :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « à l'exception du Parti du congrès populaire [...], tous les grands partis de l'opposition [...] ainsi que tous les principaux mouvements armés soudanais continuent de boycotter le processus » (*S*/*2016*/*268, par. 20*).

(*l'orateur reprend en arabe*)

Si telle est la conclusion à laquelle parvient le rapport du Secrétaire général s'agissant du dialogue national, alors elle est parfaitement en contradiction avec la déclaration faite par le Secrétaire général lui-même le 28 mars, dans laquelle il a invité ceux qui refusent le dialogue à s'y joindre et à se conformer à la feuille de route africaine. Cela nous incite non seulement à dénoncer ce qui est dit ici, mais également à appeler à ouvrir une enquête sur ce qui s'est passé. C'est parce que nous avons grandement confiance dans le Secrétaire général que nous lui demandons de reconsidérer sérieusement ce fait.

La grande majorité des partis soudanais – quelque 81 partis –, et même les mouvements armés, sont engagés, aux côtés de la grande majorité de la population soudanaise, qui n'adhère à aucun parti, dans le dialogue national. En raison de l'adoption des recommandations présentées à l'unanimité, ou à une majorité de 90 % des participants au dialogue national, le Président de la République est tenu de les mettre en œuvre en tant que décisions contraignantes appelées à définir l'avenir politique de l'ensemble du Soudan. Subordonner une question aussi importante et aussi cruciale que celle-ci à des caprices politiques personnels est très dangereux car cela aurait pour effet de privilégier la poursuite du conflit et des divisions et de faire croire aux mouvements armés qu'ils peuvent continuer de mener leurs actions, qui ne font qu'aggraver la situation en matière de sécurité, en visant et tuant des civils. Je voudrais dire à cet égard que c'est l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid qui, comme indiqué au paragraphe 36 du rapport, a lancé le 1er janvier 2016 une attaque à l'arme lourde contre les forces de la MINUAD près de la zone de Koutoum. Nous avons en notre possession des preuves documentées sur les menaces de mort proférées par Abdul Wahid et sa faction contre les habitants du Djebel Marra pour le cas où ils ne paieraient pas les redevances qui leurs sont imposées à la pointe des fusils. Nous possédons à ce sujet des preuves sonores et filmées, que nous pouvons transmettre à ceux des membres du Conseil que cela intéresse.

Aucun dialogue, quel que soit l'endroit où il a lieu dans le monde, ne doit être confisqué par des criminels de ce type. Nous constatons à regret que toute noble initiative visant à sortir du conflit au Darfour, comme le document de Doha pour la paix – qui est la propriété des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble –, et notamment l'initiative de ce dialogue national fédérateur, est suivie de tentatives cherchant à la sacrifier ou à la remettre en question. Il faudrait – il faut – que cela cesse.

La majorité des éléments contenus dans ce rapport offre un contraste on ne peut plus manifeste avec les conclusions auxquelles sont parvenues les deux réunions techniques tenues à Khartoum le 13 janvier et le 23 février derniers entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD. Cela nous incite à exiger une transparence totale dans l'élaboration de ce rapport et à demander que les bureaux du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux mission nous tiennent informés de toutes les phases de son élaboration ainsi que du rôle qu'y joue le Secrétariat ici à New York. C'est la seule façon d'éliminer ces incohérences.

Les membres du Conseil ont déjà vu, et nous aussi, de quelle façon l'accord pratique conclu sur la stratégie de sortie élaborée conjointement par le mécanisme tripartite réunissant le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies a été critiqué et contrecarré ici à New York, et nous ne pouvons que croire, à la lumière de ces faits récurrents, qu'il y a volonté de maintenir la MINUAD au Darfour, contrairement à ce à quoi appelle la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité qui a créé la MINUAD.

Dans nombre de régions du Darfour, un grand nombre de déplacés ont pu rentrer dans leurs villages pour y cultiver leurs champs et y faire leurs récoltes. Ce sont 300 000 personnes déplacées qui ont ainsi pu retourner dernièrement à leurs régions d'origine, et les préparatifs se poursuivent aux fins du retour de 100 000 autres personnes déplacées au Darfour oriental et occidental. Nous allons maintenant parler brièvement des déplacements d'habitants dus aux activités de la faction armée Abdul Wahid dans la région du Djebel Marra, limitrophe de deux zones du Darfour occidental, où les combats ont entraîné, selon le rapport,

des déplacements massifs. Malheureusement, tandis qu'il s'étend comme à l'accoutumée sur la situation humanitaire dans une région, le Darfour, qui est aussi grande que la France, le rapport manque complètement de mentionner les cas de retour dont nous venons de parler à l'instant.

Pour ce qui est du Djebel Marra, nous citons à titre d'exemple le communiqué du Département d'État américain du 18 février 2016, dans lequel il est dit que c'est la faction rebelle Abdul Wahid qui, la première, a lancé les attaques auxquelles ont répondu les Forces armées soudanaises. Les bandes du mouvement d'Abdul Wahid ne contrôlent plus les moyens d'existence des citoyens soudanais dans le Djebel Marra et les routes ont été ouvertes entre le Djebel Marra et les autres principales zones du Darfour et les autres régions du Soudan. Pour la première fois depuis 13 ans, les élèves du primaire ont pu passer les examens de fin de cycle. Le versement de redevances aux membres des bandes a cessé. Il faut donc me montrer comment cela est contraire aux objectifs de l'ONU. Comment cela est-il en contradiction avec le droit international et ses instruments définitifs? Comment cela est-il en contradiction avec le Document de Doha pour la paix au Darfour? Comment se fait-il que soit établi un tel rapport, qui met le Gouvernement, par lequel le peuple exerce sa souveraineté, sur un pied d'égalité avec un mouvement armé, qui a recours au terrorisme et à la violence pour atteindre ses objectifs politiques, et les invite à rechercher ensemble un règlement pacifique.

Nous n'acceptons absolument pas ce qui est dit au paragraphe 16 du rapport concernant l'appareil judicaire soudanais et sa contribution au développement de l'impunité et son manque d'efficacité. L'appareil judiciaire soudanais a pris plusieurs mesures exceptionnelles concernant les cinq États du Darfour. Il a redéployé des juges dans des municipalités qui souffraient de troubles liés à la sécurité et a mis en œuvre un projet tendant à ce que leministère public ait un représentant dans chaque municipalité de tous les États du Darfour afin que la justice soit assurée dans toutes les zones du Darfour. L'appareil judiciaire a coopéré avec la MINUAD et lui a fourni des informations et des statistiques, comme cela est indiqué au paragraphe 63 du rapport à l'examen.

L'occasion est sans doute idéale pour le Conseil d'inviter la MINUAD à veiller à ce que son personnel ne jouisse pas d'impunité dans les affaires pénales dont nous l'avons informé dans des mémorandums de la Mission permanente du Soudan à New York et dont nous avons parlé au représentant de la MINUAD à Khartoum lors de nos récentes réunions, en janvier et en février. Nous ne voulons pas entrer dans les détails ici. Cependant, nous le ferons si le Département des opérations de maintien de la paix nous le demande.

Nous sommes préoccupés par les références faites dans le rapport à une dimension raciale du conflit au Darfour. Cela ne peut que mener à une ingérence nuisible qui renforcera et accentuera les sentiments de haine. L'ensemble de la population du Darfour souffre des effets de la terrible dégradation du climat des côtes occidentales de l'Afrique jusqu'au Soudan. De même, il existe un solide lien entre le conflit et les différents moyens de subsistance. Ainsi, les éleveurs sont en conflit avec les agriculteurs, ce qui est d'ailleurs indiqué dans le rapport.

Nous remercions l'Union européenne d'avoir fait part récemment de son intention d'oeuvrer en coopération avec le Gouvernement soudanais pour assurer la stabilité, en particulier au Darfour, dans le cadre de ses efforts visant à régler le problème de la migration irrégulière. Nous considérons que les références négatives contenues dans le rapport font obstacle à la réalisation de cet objectif et à la stabilité, et qu'elles accentuent et prolongent le différend.

Enfin, malgré les nombreuses informations fausses et inexactes figurant dans plusieurs de ses paragraphes, le rapport ne pouvait pas ne pas, comme il le fait dans les paragraphes suivants, rappeler les faits positifs survenus grâce à la signature puis à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Doha pour le Darfour.

Premièrement, il est indiqué au paragraphe 2 que les conflits intercommunautaires ont perdu en intensité et en ampleur; deuxièmement, au paragraphe 35, une réduction du nombre d'actes criminels est constatée; troisièmement, toujours au paragraphe 35, on note que la coordination avec les services de sécurité gouvernementaux a encore été resserrée pour pouvoir mieux traquer les auteurs d'agressions perpétrées contre la MINUAD. Quatrièmement, le paragraphe 40 indique qu'au 29 février, tous les conteneurs qui étaient bloqués à Port-Soudan avaient été dédouanés.

À cet égard, nous tenons à faire une observation importante, à savoir que les progrès faits concernant le dédouanement des conteneurs et les questions relatives aux visas ont été possibles grâce à la reprise de la coopération technique à Khartoum et à l'organisation des réunions techniques entre les parties compétentes

au sein du Gouvernement et la MINUAD à Khartoum, ce que nous avions demandé l'année dernière lors de l'examen du troisième rapport de la MINUAD en 2015.

Cinquièmement, il est indiqué au paragraphe 41 que le nombre d'attaques criminelles contre des organisations humanitaires a considérablement diminué au cours de la période considérée; sixièmement, il est fait état au paragraphe 56 des efforts de protection des droits de l'homme; et, septièmement, la Commission nationale des droits de l'homme a entrepris d'ouvrir des antennes dans les États du Darfour.

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.